



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, 30 MAI 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Philippe JAHAN Date de la convocation : 17 mai 2023
Délibération n°23.3.14	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> Création d'un poste permanent d'agent de maîtrise principal

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Responsable des Services Techniques a quitté la Collectivité depuis le 21 décembre 2022.

Depuis, l'intérim est assuré par le responsable d'exploitation du Centre technique municipal. Un avis d'appel à candidatures a été lancé pour pallier son remplacement et un candidat a été retenu. Le responsable d'exploitation du CTM va donc être positionné sur le poste de RST de manière pérenne. Il sera secondé par le candidat retenu qui assurera les fonctions de responsable d'exploitation du CTM.

Afin de pouvoir recruter le candidat retenu, il convient de créer un poste permanent d'agent de maîtrise principal. Les postes d'ingénieur et technicien (3 grades) seront supprimés ultérieurement.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet, à compter 10 juin 2023; ouvert sur le grade d'agent de maîtrise principal, relevant de la catégorie hiérarchique C,

► **PREVOIT** les crédits correspondants au budget 2023.

Pour extrait conforme au registre

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-
214400962-20230523-23314d-DE Reçu le
25/05/2023